

## JUGEMENTS

### AVIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

Par jugement en date du 4 novembre 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a prononcé la conversion d'une procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire à l'égard de Association ADN CULTURE ET TOURISME POUR LA VILLA M, demeurant Villa Mauresque - 2, avenue du Cap Nègre - 83980 CAVALIERE - LE LAVANDOU, SIRET 794 511 436 0004.

Les déclarations de créances sont à déposer au plus tard dans les DEUX MOIS de l'insertion qui paraîtra au BODACC auprès du liquidateur Me Simon LAURE, 5, rue Berthelot, 83000 Toulon.

### AVIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE TOULON

Par jugement en date du 4 novembre 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a ouvert une procédure de RETABLISSEMENT PROFESSIONNEL à l'égard de Cheikh Abdou FALL, demeurant 65 avenue du Port - Etage 2 - Appt 205 - 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, SIRET n° 790 200 182 00059.

Les déclarations de créances sont à déposer au plus tard dans les DEUX MOIS de l'insertion qui paraîtra au BODACC auprès du liquidateur Me Christine RIOUX, 9 boulevard de Strasbourg, 83000 Toulon.

### AVIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

Par jugement en date du 4 novembre 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a prononcé la conversion d'une procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire à l'égard de ASSOCIATION CARITATIVE AGRICOLE, demeurant Boite n°30 - Espace Charlotte - 83260 La Crau, SIRET 844 161 0590010.

Les déclarations de créances sont à déposer au plus tard dans les DEUX MOIS de l'insertion qui paraîtra au BODACC auprès du liquidateur Me Nicolas MALRIC 59, avenue Maréchal Foch, 83000 Toulon.

### AVIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

Par jugement en date du 4 novembre 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a désigné Me Simon LAURE, mandataire judiciaire, sis 5, rue Berthelot, 83000 Toulon, en qualité de commissaire à l'exécution du plan de redressement à l'égard de Sandrine GUIDICELLI, demeurant à Immeuble le Picon, 225, boulevard Louis Picon, 83200 Toulon, SIRET 437 962 582 0049.

### AVIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

Par jugement en date du 4 novembre 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a prononcé la CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF des opérations de la liquidation judiciaire de Valérie, Séverine THIBAUT, demeurant 1363 avenue de la Mer - 83140 Six-Fours-les-Plages, SIRET 417 573 573 00058.

### AVIS

Par jugement en date du 4 novembre 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a prononcé la reprise, à compter du 28 janvier 2012, des effets procédure de LIQUIDATION JUDICIAIRE l'égard de Gérard DELVAS (décédé le 17/12/2017), anciennement agriculteur, Les Braux, 82400 Montjoi, représenté par Me Simon LAURE, mandataire ad'hoc. Les déclarations de créances sont à déposer au plus tard dans les DEUX MOIS de l'insertion qui paraîtra au BODACC auprès du liquidateur Me Nicolas MALRIC 59 avenue Maréchal Foch, 83000 Toulon.

### AVIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

Par jugement en date du 4 novembre 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a prononcé la CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF des opérations de la liquidation judiciaire de Ulrike CEBULLA épouse GARCIA, demeurant 338, rue Lieutenant Maurice de Peretti - 83000 Toulon, SIRET 439 394 354 00047.

### AVIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

Par jugement en date du 4 novembre 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a désigné Me Simon LAURE, demeurant 5, rue Berthelot, 83000 Toulon en qualité de commissaire à l'exécution du plan de redressement à l'égard de CRESSON DE PROVENCE ayant pour représentant légal M. Patrick MAUGUÉRET, demeurant à 2716 le Plan-du-Pont, Domaine de la Bravette 83400 Hyères.

### AVIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

Par jugement en date du 4 novembre 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a prononcé la CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF des opérations de la liquidation judiciaire de Jean-Luc GUICHARD, demeurant 37, rue Picot - 83200 Toulon, SIRET 337 975 411 00097.

## AVIS ADMINISTRATIFS

### CHANGEMENT DE NOM

Mme DUFOULEUR Guillemette, demeurant, 2, rue du repos 83400 Hyères-les-Palmiers, né(e) le 30/06/1983 à 21000 Dijon (21), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de NILSON.



### AVIS

En date du 15 novembre 2021, le conseil municipal de la commune de Vins-sur-Carnay a approuvé la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité de son PLU pour un projet de centrale photovoltaïque au sol.

Cette délibération est affichée en mairie et est consultable aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

## CESSATION DE GARANTIE

### AVIS

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité 2WL Immo, 40, impasse MONTROUGE, 83 700 Saint-Raphaël immatriculée au RCS 884832031 pour son activité de :

- TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 20 07 2020 auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89, rue la Boétie, 75008, Paris, dans les trois mois de la présente insertion.

## AVIS D'ENQUÊTES



### AVIS D'ENQUÊTE

PORTANT PORTANT SUR LA MODIFICATION N°1 DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

1. Ouverture, objet et dates de l'enquête publique : Par arrêté n°ARR-2021-0329 du 25 octobre 2021 le Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a ordonné l'ouverture et les modalités d'organisation de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Golfe de Saint-Tropez tel qu'il a été notifié par arrêté n°ARR-2021-0235 du 26 juillet 2021.

L'objectif poursuivi par la modification n°1 du SCoT est de permettre de lever la suspension de son caractère exécutoire à travers un travail sur sa mise en conformité avec la loi ELAN et la loi littoral. Les changements envisagés ne portent ni sur les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), ni sur les dispositions du document d'orientation et d'objectifs (DOO) concernant les objectifs chiffrés de consommation économique de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger, ni sur les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques, ni sur les dispositions du DOO relatives à la politique de l'habitat, si les changements ont pour effet de diminuer l'objectif global concernant l'offre de nouveaux logements.

L'ensemble des modifications apportées au SCoT sont présentées dans la notice de modification n°1 du SCoT.

Conformément aux dispositions de l'article L.104-3, le projet de modification n°1 du SCoT du Golfe de Saint-Tropez a fait l'objet d'une saisine et d'un avis de l'autorité environnementale.

L'enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations et ses propositions relatives au projet de modification n°1 du SCoT du Golfe de Saint-Tropez.

Cette enquête se déroulera à partir du lundi 15 novembre 2021 à 9h et jusqu'au jeudi 18 décembre 2021 à 17 h (soit une durée de 32 jours).

2. Commission d'enquête et permanences : Par décision n° E21000054/83 en date du 13 octobre 2021, le magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal Administratif de Toulon a désigné une commission d'enquête composée du président, Monsieur Bernard ROUSSEL, retraité; ainsi que des membres titulaires, Madame Sylvie CANAL, retraitée et Monsieur André VANTALON, retraité. Le Président ou l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux, aux jours et aux horaires définis ci-après (cf. tableau).

3. Consultation du dossier d'enquête : Pendant toute la durée de l'enquête définie à l'article 1 ci-dessus, le dossier d'enquête peut être consulté (cf. précisions dans le tableau ci-après) au siège de l'enquête publique (Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, 2 rue Blaise Pascal, 83310 Cogolin, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h) ; dans les mairies des 12 communes du SCoT aux horaires habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable au format numérique sur le site internet ([www.ccgolfedesainttropez.fr/cadre-de-vieschema-de-coherence-territoriale-scot](http://www.ccgolfedesainttropez.fr/cadre-de-vieschema-de-coherence-territoriale-scot)) et sur un poste informatique en accès libre au siège de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-après.

4. Présentation des observations : Le public peut formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête dans le registre d'enquête publique à feuillets non-mobles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, joint à chaque dossier d'enquête aux horaires respectifs des lieux d'enquête ; par voie postale, adressées à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête (Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, 2 rue Blaise Pascal, 83310 Cogolin - cachet de la poste faisant foi) ; par courrier électronique ([scot@ccgolfedesainttropez.fr](mailto:scot@ccgolfedesainttropez.fr)) ; oralement lors des permanences des commissaires enquêteurs. Ces observations seront tenues à la disposition du public au siège de la Communauté de communes.

5. Clôture de l'enquête publique : A l'issue de l'enquête, les registres clos et col-

lectés seront mis à disposition des membres de la commission d'enquête sans délai. Suite à cette clôture, les membres de la commission rencontrent le responsable du projet et lui communiquent les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, et ce dans un délai de huit jours à compter de la réception des registres et documents annexés par la commission d'enquête. Le responsable dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

6. Rapport et conclusions de la commission d'enquête : La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête afin de transmettre au Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez son rapport et les conclusions motivées de cette enquête, en version papier ainsi qu'en version dématérialisée.

Le Président de la commission d'enquête transmet simultanément son rapport et ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Toulon. La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez transmet des réceptions, le rapport et les conclusions au Préfet, ainsi qu'aux Maires des 12 communes concernées. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête peuvent être consultés par le public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête : en Préfecture du Var ; au siège de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ; dans les mairies des 12 communes membres ; sur le site de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez : <http://www.ccgolfedesainttropez.fr>.

7. Autorité compétente : La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez est l'autorité compétente pour approuver, suivre et réviser le SCoT du Golfe de Saint-Tropez. Elle procédera, au terme de l'enquête publique et sous réserve des résultats de cette enquête, à l'approbation de la modification n°1 du SCoT. Le président de la Communauté de communes est le responsable de ce projet.

Toute information relative au projet de modification n°1 du SCoT du Golfe de Saint-Tropez ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez soit par courrier adressé à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, 2 rue Blaise Pascal, 83310 Cogolin ; soit par courrier électronique, à l'adresse : [scot@ccgolfedesainttropez.fr](mailto:scot@ccgolfedesainttropez.fr). Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dans le cadre des dispositions de l'article L. 123-11 du Code de l'environnement.

Tableau des horaires et des lieux de consultation du dossier du SCoT et date des permanences

LIEU DE L'ENQUETE PUBLIQUE	LIEU DE CONSULTATION	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC	TELEPHONE	PERMANENCES D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR
Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez	Hôtel communautaire 2, rue Blaise Pascal 83310 COGOLIN	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30	04 94 55 70 30	Jeudi 16 décembre 2021 de 14h à 17h
Cavalaire-sur-Mer	Hôtel de Ville Place Benjamin Gaillard 83240 CAVALAIRE-SUR-MER	Du lundi au jeudi de 8h à 17h, le vendredi de 8h à 12h	04 94 00 48 00	Mercredi 17 novembre 2021 de 14h à 17h Mardi 23 novembre 2021 de 9h à 12h Vendredi 10 décembre 2021 de 9h à 12h
Cogolin	Hôtel de Ville Place de la République 83312 COGOLIN	Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 15h30 en continu	04 94 56 65 45	Mercredi 17 novembre 2021 de 9h à 12h Mardi 30 novembre 2021 de 14h à 17h
La Croix-Valmer	Hôtel de Ville 102, rue Louis Martin 83420 LA CROIX-VALMER	Du lundi au jeudi de 8h00 à 17h30 (sans interruption) et le vendredi de 8h00 à 13h00	04 94 55 13 13	Jeudi 25 novembre 2021 de 9h à 12h Mercredi 1 <sup>er</sup> décembre 2021 de 14h à 17h Jeudi 9 décembre 2021 de 9h à 12h
La Garde-Freinet	Hôtel de Ville 83680 LA GARDE FREINET	Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h Le vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 16h	04 94 55 21 00	Mercredi 15 décembre 2021 de 14h à 17h
Gassin	Hôtel de Ville Place de la Mairie 83580 GASSIN	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h	04 94 56 62 00	Mercredi 17 novembre 2021 de 9h à 12h Jeudi 16 décembre 2021 de 9h à 12h
Grimaud	Hôtel de Ville Rue de la Mairie 83310 GRIMAUD	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	04 94 55 69 00	Mercredi 17 novembre 2021 de 14h à 17h Mercredi 1 <sup>er</sup> décembre 2021 de 14h à 17h Mercredi 15 décembre 2021 de 9h à 12h
La Mole	Hôtel de Ville Place de la Mairie 83310 LA MOLE	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30	04 94 40 05 80	Mardi 30 novembre 2021 de 9h à 12h
Le Plan-de-la-Tour	Hôtel de Ville Place Foch 83120 LE PLAN DE LA TOUR	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h30 à 17h30	04 94 55 07 55	Lundi 6 décembre 2021 de 9h à 12h
Ramatuelle	Hôtel de Ville 83350 RAMATUELLE	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h	04 98 12 66 66	Mercredi 17 novembre 2021 de 14h à 17h Jeudi 25 novembre 2021 de 14h à 17h
Le Rayol-Canadel-sur-Mer	Hôtel de Ville Place Giudicelli - RD 559 83820 RAYOL CANADEL-SUR-MER	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30	04 94 15 61 00	Mardi 23 novembre 2021 de 14h à 17h Vendredi 10 décembre 2021 de 14h à 17h
Sainte-Maxime	Hôtel de Ville Boulevard des Mimosas 83120 SAINTE-MAXIME	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30	04 94 79 42 42	Mercredi 17 novembre 2021 de 9h à 12h Mercredi 1 <sup>er</sup> décembre 2021 de 9h à 12h Lundi 6 décembre 2021 de 14h à 17h
Saint-Tropez	Hôtel de Ville 2, Place de l'Hôtel de Ville 83990 SAINT-TROPEZ	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h	04 94 55 90 00	Mercredi 1 <sup>er</sup> décembre 2021 de 9h à 12h Jeudi 9 décembre 2021 de 14h à 17h Jeudi 16 décembre 2021 de 14h à 17h